

En plus de répondre aux besoins énergétiques de leurs membres, les CER peuvent jouer un rôle clé dans le développement de solutions de mobilité durable accessibles à tous, y compris aux acteurs externes à la communauté.

Cibles



Citoyens



Entreprises

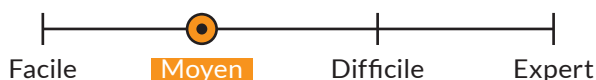


Collectivités

Ressources disponibles

- [Fiche : Guide de la mobilité durable \(Salariés et étudiants\)](#)
- [Fiche : Guide de la mobilité durable \(employeurs\)](#)

Mise en œuvre



Objectifs

- Encourager la mobilité durable en entreprise en optimisant les déplacements et en réduisant l'empreinte carbone.
- Promouvoir la mobilité douce et l'auto-partage pour les collectivités et les particuliers, en facilitant des alternatives durables (voir la fiche 8 *Auto-partage de véhicules*).
- Développer la mobilité électrique en s'appuyant sur des solutions adaptées aux besoins locaux.
- Favoriser l'usage d'une énergie renouvelable.
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux en impliquant les acteurs locaux et en renforçant les synergies.

Retour d'expérience



Le projet « m'airidia » est une initiative portée par l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur. Il vise à promouvoir la mobilité durable dans l'écoquartier Nice Méridia, en pleine expansion.

Le Plan de Mobilité Employeur Commun (PDMEC) m'airidia encourage les entreprises, établissements publics et établissements d'enseignement à adopter des solutions de déplacement plus durables. Cette démarche collaborative repose sur cinq étapes clés : lancement du projet, diagnostic, co-construction du plan d'action, animation du plan de mobilité et suivi des indicateurs de performance.

Les bénéfices sont multiples : amélioration de la qualité de vie, réduction des émissions polluantes, économies pour les collaborateurs, renforcement de l'attractivité des établissements et intégration dans un réseau d'acteurs locaux engagés.

Pour en savoir plus, consultez la plaquette complète [ici](#).